



Orientations du Groupe de travail SAT-COVID-19

Questions et information par rapport aux chantiers de construction

Orientations du 20 mars 2020, 11h35 (OR7).

Au départ, respecter la réglementation en vigueur. Par ailleurs, voici quelques précisions afin d'améliorer la protection des travailleurs en BTP

1. Fréquence du nettoyage des toilettes : la réglementation en vigueur demande un nettoyage quotidien. Dans le contexte actuel, nous recommandons un nettoyage d'au moins 2 fois par quart de travail, soit : un au milieu du quart de travail et un à la fin du quart de travail.
 - a. Nombre de toilettes : moins de 25 travailleurs : 1 toilette, puis ajout de 1 toilette par tranche de 30 travailleurs : Réglementation exige un nettoyage au quotidien, 1 fois par jour. En ce moment : nous recommandons un renforcement de la salubrité des toilettes avec un nettoyage avant chaque période de repas puis à la fin de chaque quart de travail.
 - b. À prendre en considération pour mesures d'hygiènes : Réglementation 3.2.7 de la construction 3.2.8.1 avec lavabo propre, savon, eau, papier à mains et poubelles sans contact.
 - c. Attention affiche à mettre en place si eau est non potable pour la consommation.
2. Différence entre bloc sanitaire et toilette chimique : même fréquence proposée pour le nettoyage. L'important est que toutes les surfaces, surtout celles susceptibles d'être touchées par les travailleurs, soient nettoyées régulièrement.
3. Fréquence du nettoyage de la salle à manger : nettoyage avant le début des pauses et du lunch, pour éviter contamination par autre utilisation de la roulotte ou aire de repas, et à la fin du quart de travail.
4. Risque de contamination de vêtements suspendus mouillés sur des crochets et en contact les uns sur les autres. Nous considérons inacceptable que des vêtements ne soient pas séchés adéquatement avant d'être réutilisés le lendemain, et ce peu importe le contexte. : non acceptable quel que soit les circonstances.
5. Est-ce que la présence de poussières dans l'environnement favorise la dispersion du virus ? À notre connaissance il n'y a pas de raison de croire que la poussière dans l'environnement ait un impact sur la dispersion des virus.
6. Analyse des professions les plus touchées ? En l'absence de transmission communautaire soutenue, les personnes touchées sont jusqu'à présent des voyageurs ou des proches de voyageurs. Les travailleurs les plus à risque d'être infectés



- présentement sont ceux en contact direct avec les malades, soit les travailleurs de la santé et certains premiers répondants.
7. À quelle proportion de travailleurs contaminés devrait-on fermer un établissement? Il n'y a pas de nombre déterminé mais plutôt une analyse du contexte du milieu de travail qui doit être faite si un travailleur avait un test positif au COVID-19. Une enquête épidémiologique serait alors effectuée afin de déterminer les actions à entreprendre par la Direction de santé publique.
 8. Est-il préférable d'utiliser une barre de savon ou un savon liquide ? Un savon liquide, avec un distributeur automatique de préférence.
 9. Avoir des affiches ou des aide-mémoires sur la procédure sécuritaire pour retirer et nettoyer les gants est une bonne idée. De telles affiches existent, les équipes de santé au travail peuvent fournir des modèles.
 10. Pour le transport des travailleurs, nous recommandons un nettoyage avant et après l'utilisation, ainsi que remplir les véhicules à 50 % de leur capacité.
 11. Autres recommandations suggérées :
 - a. Tous les travailleurs doivent avoir la possibilité de se nettoyer les mains avant de rentrer sur le chantier et en quittant le chantier, avant de manger, avant la pause, avant de fumer, et lors du passage aux toilettes.
 - b. Le lavage des mains doit être fait avec eau et savon, ou en utilisant des lingettes ordinaires suivie d'une application d'un gel hydroalcoolisé. L'utilisation d'unités mobiles de nettoyage (en location) est recommandée lorsque pertinente.
 - c. Le nettoyage des réfrigérateurs et micro-ondes doit être effectué deux fois par jour.
 - d. Attention aux cantines mobiles, à moins d'exiger qu'une personne supplémentaire soit présente pour servir les travailleurs et que l'organisation évite les rassemblements.
 - e. Implanter des mesures administratives pour étendre les quarts de travail, avoir des pauses et des repas à des moments différents, ou prévoir plus de roulottes afin de pouvoir respecter une distance sécuritaire entre travailleurs.
 - f. Remplacer les bouteilles d'eau communes avec distributeurs par des bouteilles d'eau individuelles.
 - g. Effectuer un nettoyage des outils et équipements partagés.
 - h. Avoir une politique claire et communiquée demandant aux travailleurs avec des symptômes de ne pas se présenter au travail ou de le quitter dès l'apparition des symptômes, respiratoires (toux, essoufflement ou fièvre), ainsi qu'une procédure pour accompagner hors du chantier les travailleurs présentant des symptômes.

Groupe de travail Santé SAT-COVID-1

Institut national de santé publique du Québec